**Mater semper certa est : passé, présent, avenir d'un adage**

Sous la direction de Karen Fiorentino, Professeure à l'Université de Bourgogne Franche-Comté, CREDESPO, et Allison Fiorentino, Maître de Conférences à l'Université d'Auvergne.

Amphithéâtre PEG  
Université de Bourgogne  
2 boulevard Gabriel 21000 Dijon

Il s'agit au travers de cette manifestation de s'interroger sur la place accordée en droit à l'accouchement, aux liens juridiques que l'adage "Mater semper certa est" a établi entre la mère et son enfant et réévaluer ces questionnements à l'aune des avancées scientifiques actuelles.

### Présentation du colloque

La preuve de la filiation maternelle, résumée par l’un des adages les plus connus en droit de la famille: Mater semper certa est, a pendant longtemps semblé être une évidence voulue par la nature, donc ne posant que peu de problème juridique, à l’inverse de la paternité.

Pourtant, l’évidence a-t-elle toujours été aussi flagrante? Pourquoi ressentir le besoin de forger un adage? Quelle fut sa valeur et a-t-il toujours parfaitement reflété la réalité? Il s’agit donc au travers de cette manifestation de s’interroger sur la place accordée en droit à l’accouchement, aux liens juridiques qu’il a établis entre la mère et son enfant et réévaluer ces questionnements à l’aune des avancées scientifiques actuelles.

Le problème de la preuve pose in fine celui de l’identité de la mère et donc de la filiation de l’enfant, enjeu majeur à l’heure où le droit pour tout individu de connaitre ses origines se voit accorder une place croissante dans le paysage des droits subjectifs.

### Programme provisoire

### Jeudi 24 novembre 2016

13h00 : Accueil des participants

14h00 : Ouverture du colloque

#### Origine et application relative de l’adage

#### 1. Mise en œuvre à travers les époques

*Sous la présidence de* Mme Florence Demoulin- Auzary  
Professeure à l’Université de Paris-Sud XI

14h30 : *L’utilisation de l’adage dans le droit savant*  
Marie-Clotilde Lault, Maître de conférences à L’université de Rouen

14h55 : *Les preuves de la maternité dans le droit alto- médiéval*  
Agathe Baroin, Maître de conférences à L’Université de Reims

15h20 : *L’utilisation de l’adage dans l’ancien droit/ supposition/ suppression de part*Virginie Lemonnier-Lesage, Professeure à l’Université de Bourgogne-Franche- Comté

15h45 : *Discussion et pause*

16h15 : *L’application de l’adage dans et hors mariage*  
Mélina Douchy-Oudot, Professeure à l’Université de Toulon

16h40 : *L’adage dans la jurisprudence interne et européenne*  
Aurélia Fautre-Robin, Maître de conférences à l’Université d’Auvergne

17h05 : Discussion

17h30 : Fin de la journée

### Vendredi 25 Novembre 2016

#### 2. Fragilité de l’adage

*Sous la présidence de* M. le Professeur Christian Bruschi  
Professeur à l’Université d’Aix-Marseille

9h00 : Accueil

9h30 : *L’action en recherche de maternité au XIXe siècle*  
Karen Fiorentino, Professeure à l’Université de Bourgogne-Franche-Comté

9h55 : *La pénalisation de la supposition de part en droit canonique : l'apport du Jugement de Salomon*  
Elodie Hartman, Maître de conférences à l’Université de Bourgogne-Franche-Comté

10h20 : *L’adoption*  
Annick Batteur, Professeure à l’Université de Caen

10h45 : *Discussion et pause*

11h15 : *Etude des droits français et anglais sur l’accouchement sous X*  
Sandrine Tisseyre, Professeure à l’Université de Pau et des Pays de l’Adour

11h40 : *L’accès à l’identité personnelle*  
Claire Neirinck, Professeure à l’Université de Toulouse I Capitole

12h05 : *Discussion*

12h30 : *Déjeuner*

#### II- Evolution vers une remise en question ?

*Sous la présidence de* Mme. la Professeure Laurence Ravillon  
Professeure à l’Université de Bourgogne Franche-Comté

14h30 : *L’avis du Comité Consultatif National d’Ethique*  
Sophie Monnier, Maître de conférences à l’Université de Bourgogne-Franche-Comté

14h55 : *La procréation médicalement assistée*  
Lucille Boisseau-Sowinski, Maître de conférences à l’Université de Limoges

15h20 : *La place du père dans la procréation amicalement assistée*  
Hubert Bosse-Platière, Professeur à l’Université de Bourgogne-Franche-Comté

15h45 : *Discussion et pause*

6h15 : *La maternité à l’épreuve de la PMA et de la GPA*  
Aude Mirkovic, Maître de conférences à l’Université d’Evry Val d’Essonne

16h40 : *Quelques aspects du recours aux mères porteuses en Inde*  
Allison Fiorentino, Maître de conférences à l’Université d’Auvergne

17h05 : *Discussion*

17h30 : *Conclusions*

Inscriptions et contact :Secrétariat du CREDESPO

Université de Bourgogne

UFR Droit, Sciences Economique et Politique

4 boulevard Gabriel 21000 DIJON

Tél : 03.80.39.53.63

martina.mayer-perreau@u-bourgogne.fr